



## 1. LES ACTIVITÉS DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- **LE TRANSPORT RÉGULIER CONVENTIONNÉ :**  
services scolaires, lignes régulières régionales, départementales ou intercommunales qui desservent plus de 15 000 communes
- **LE TRANSPORT À LA DEMANDE :**  
services "souples" intervenant en complémentarité du transport par autocar, par exemple dans une zone moins dense ou en besoin d'une desserte plus fine.
- **LE TRANSPORT INTERNATIONAL :**  
lignes internationales longue distance.
- **LE TRANSPORT OCCASIONNEL ET TOURISTIQUE :**  
circuits "à la place" ou collectifs, déplacements d'associations culturelles ou sportives, séjours linguistiques, circuits découvertes, séjours de plusieurs jours en France ou à l'étranger.
- **LES SERVICES LIBREMENT ORGANISÉS**  
lignes régulières nationales ("cars Macron").
- **LE COVOITURAGE COURTE ET LONGUE DISTANCE.**

## 2. POIDS ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

**2 624**

établissements avec salariés  
au 31 décembre 2024  
(artisans, PME et groupes).  
Source : Rapport OPTL 2024.

**66 564**



autocars au 1er janvier 2025.  
Source : SDES - RSVERO.

**11,3 milliards**

d'euros de CA en 2020  
pour les entreprises de transport.  
(dernière donnée agrégée disponible).

**3,8%**  
en 2023

Part modale du transport  
en autocars par rapport  
à l'ensemble des transports  
intérieurs de voyageurs.  
(SDES - chiffres clés des transports 2025)

**1,9 million**

d'élèves sont transportés  
chaque jour pour se rendre  
dans leur établissement  
scolaire.  
Sources : CEREMA - ANATEEP.

**75%**

des voyages scolaires éducatifs et  
séjours en colonies  
de vacances sont effectués  
en autocar.  
Source : l'Office

### 3 ■ POIDS SOCIAL DU SECTEUR

**107 008**

salariés dans le transport routier de voyageurs au 31 décembre 2024.

**25%** 

des postes de conduite sont occupés par des femmes (soit 21 925 conductrices).

**82%**



des salariés sont des conducteurs (soit 87 700 conducteurs, en 2024).

**37%**

des salariés ont plus de 8 ans d'ancienneté dans leur entreprise ; l'ancienneté moyenne est de 8 ans et 10 mois.

**77%**

des embauches dans le TRV ont donné lieu à un CDI en 2024

**18 690**

offres d'emploi ont été déposées à France Travail en 2024 pour le transport routier de voyageurs.

**12 393**

titres professionnels de conducteur de transport en commun sur route ont été délivrés en 2024, avec un taux de réussite de 66%.

Source : Rapport OPTL 2024.

**55%**

des salariés occupent un poste à temps complet en 2024.

**51 ans**



est l'âge moyen des salariés.

Le transport routier de voyageurs forme et recrute chaque année plusieurs milliers de salariés. Ces emplois de proximité sont non délocalisables.

### 4 ■ RECRUTEMENTS DES CONDUCTEURS

(BAROMÈTRE FNTV – 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2025)

Les ressources humaines demeurent en tension dans le secteur du transport routier de voyageurs, mais quelques signaux d'amélioration apparaissent.



- 33% des entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement de conducteurs à temps plein et 61% à temps partiel. 49% rencontrent également des difficultés pour recruter du personnel de maintenance.
- 29% des entreprises déclarent des postes de conducteurs scolaires vacants. En moyenne, 6% des postes de conducteurs sont vacants.
- 51% des entreprises déclarent des difficultés de recherche de candidats.

### 5 ■ LES "CARS MACRON" OU SERVICES LIBREMENT ORGANISÉS (SLO)

La Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Loi Macron) du 6 août 2015, autorise les autocaristes à transporter librement des passagers sur de longues distances en France.

#### BILAN

**2 745**

emplois directs (ETP) au dernier trimestre 2024.

**11, 1 M**

de passagers transportés en 2024.

**65%**

de taux d'occupation moyen en 2024.